



PROCES-VERBAL No 17
Séance du Conseil communal
Lundi 9 décembre 2019 à 19h.

Présidence : M. Reto DORTA, Président
Procès-verbal : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal N°16 de la séance du 28 octobre 2019
4. Communications du Bureau
5. Présentation du SIS Morget par M. Olivier JEANNERET
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal
 - 04-2019 : Budget 2020
8. Divers et propositions

Le Président ouvre la séance à 19h., salue les Conseillers, la Municipalité, la presse et le public présents à ce dernier Conseil 2019 et dit qu'il a été valablement convoqué le 28 novembre 2019.

Le Président informe que le Conseil est enregistré par la Secrétaire et que les enregistrements ne servent qu'en appui à la rédaction du procès-verbal.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, il ressort que 39 conseillers sont présents.

Excusés : Mmes Martine BLAUTH, Martine GEHRING, MM. Frédéric ANSERMET, Denis COSANDEY, Jean-Jacques ROTH, Hugues SALOME.

Absent : aucun

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si quelqu'un souhaite modifier l'ordre du jour.

M. Christian MONGENET relève que le but principal de ce conseil est le budget et demande qu'à ce titre, il soit traité avant la présentation du SIS Morget.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.

accepté par	26 voix
refusé par	9 voix
abstentions	3 voix

L'ordre du jour modifié est accepté et devient :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal N°16 de la séance du 28 octobre 2019
4. Communications du Bureau
5. Préavis municipal
 - 04-2019 : Budget 2020
6. Présentation du SIS Morget par M. Olivier JEANNERET
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions

3. Approbation du procès-verbal No 16 du 28 octobre 2019

Le Président ouvre la discussion.

M. Luc ALLAIRE, page 108, point 4. Approbation du procès-verbal No 15 du 17 juin 2019, est d'accord avec ce qui est écrit, cependant, page 121, point 10. Divers et propositions, il relève qu'il avait demandé l'accès aux enregistrements afin de contrôler ce qu'avait dit M. Christian MONGENET en rapport avec les excuses de M. Martin ZWAHLEN et dit qu'il n'y a pas eu de réponse.

M. Sacha VARONE, page 119, souhaite que ses propos : « *Pour le favoriser, il faut de meilleures subventions et donne en exemple d'autres communes.* » soient remplacés selon son courriel du 9 décembre 2019 par : **« Afin que les subventions soient accessibles de manière équivalentes aux concitoyens ne disposant pas d'un budget suffisant pour un vélo électrique, il souhaite que les subventions soient équivalentes entre les vélos non électriques et les vélos électriques. Il donne en exemple les subventions accordées par d'autres communes. »**.

Mme Brigitte BEGUIN, page 110, informait qu'elle n'avait toujours pas reçu la lettre de Mme la Préfète Andrea ARN. Suite à sa nouvelle demande, la Secrétaire la lui a envoyée, elle l'en remercie publiquement.

M. Cyril DUC, page 113 paragraphe 5, n'a pas compris la phrase et demande s'il est bien correct que s'il n'y a pas de commission, il n'y en aura pas l'information.

La Secrétaire résume que s'il n'y a pas d'information, c'est qu'il n'y a pas de commission. Dans le cas d'une nomination de Commission, tous les Conseillers en seront informés avec les noms des Commissaires.

M. Martin ZWAHLEN, page 109, dans son intervention, avait demandé l'accès à l'enregistrement relatif au document annexé au PV émanant de la Secrétaire et dit qu'il ne l'a pas reçu.

M. Jean-Claude ROCHAT, page 120, relève que l'intervention de M. Gérard ROBIN parlant de la « manipulation du Conseil » n'a pas été retranscrite dans le procès-verbal tout comme le fait qu'il s'offusque d'être considéré comme un « magouilleur », mot pour lui synonyme à « manipulateur ».

M. Mathieu THIBAUT, page 109, avant dernier paragraphe, demande comment corriger une phrase qui n'a plus de sens sans écrire le PV à la place du PV, il relit le passage qu'il trouve incompréhensible et pense qu'il aurait mieux valu le barrer.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée :

accepté par	29 voix
refusé par	1 voix
abstentions	8 voix

Le procès-verbal No 16 du 28 octobre 2019 est accepté.

Le Président remercie la secrétaire pour son excellent travail.

4. Communications du Bureau

Le Président dit qu'il va revenir aux anciennes habitudes et informe qu'il n'y aura plus d'intervention pendant les communications du Bureau.

Le Président dit que chacun a reçu un email indiquant qu'il y avait deux documents à consulter sur intranet soit une fiche à remplir sur les informations personnelles afin que le Bureau puisse en disposer pour la nomination des commissions et la procédure pour les interventions et le PV.

M. Christian MONGENET informe que la discussion porte sur des documents qu'il n'a pas en sa possession puisqu'il a demandé à recevoir les documents du Conseil sous forme papier par voie postale.

Distribution des deux documents imprimés sur papier est faite à ceux qui le souhaitent.

Le Président demande à M. Christian MONGENET s'il a bien reçu un email l'informant de ces deux documents sur le site du Conseil.

M. Christian MONGENET répond qu'il ne veut pas contrôler chaque jour sa boîte, c'est pourquoi, il a demandé à recevoir sous forme papier et demande à la Secrétaire que son adresse email soit enlevée de la liste courriel.

Le Président constate que chacun a reçu ces documents et dit qu'il en sera discuté sous point 8. Divers et propositions si quelqu'un a des questions à leur sujet. Il annonce que ces documents sont également à la disposition de la presse et du public.

Le Président annonce que le sujet des rapports annuels à fournir par les délégués des Commissions intercommunales, les Commissions non permanentes et les archives sera mis à l'ordre du jour en 2020 et qu'il faudra également débattre du défraiement des rapporteurs.

Le Président explique que M. Jean-Claude ROCHAT a suggéré de simplifier le comptage des votes lorsqu'il y a une large majorité et d'utiliser ce terme, de ne réserver un compte précis que lors de votes serrés. Si quelqu'un souhaite en débattre, ce sera fait sous point 8. Divers et propositions, sinon, il sera procédé ainsi dorénavant.

Le Président informe qu'une Commission ad hoc assez large sera nommée pour l'étude de la motion Sutter & consorts, ceci afin d'éviter le plus possible les amendements le soir du Conseil. Il demande que les personnes intéressées à faire partie de cette commission l'en informe par écrit à son adresse : **Route de la Gare 12** ou email à l'adresse : **president.conseil@tolochenaz.ch**. Ou simplement un billet dans sa boîte aux lettres.

Le Président dit que le 2^{ème} tour des élections s'est bien passé et remercie le groupe. Pour les prochains dépouillements, en particulier celui du 9 février 2020, le Président souhaiterait des volontaires appartenant au Conseil et pouvoir faire des rotations afin que chacun puisse vivre un dépouillement de l'intérieur. Il demande que les intéressés l'en informent par écrit, par poste ou email.

Le Président fixe un délai au 10 janvier 2020 pour s'annoncer pour la Commission ad hoc ou/et pour le dépouillement.

5. Préavis 04-2019 : budget 2020

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances M. William WRIGHT pour la lecture du rapport.

Le Président remercie la Commission des finances et précise qu'elle avait un mandat élargi. Il annonce que le budget 2020 sera parcouru chapitre par chapitre avec la parole après chacun.

Mme Brigitte BEGUIN demande si RIE veut bien dire : **Réforme de l'Imposition des Entreprises**.

Le Président confirme.

Etat des crédits votés par le Conseil / Comptes amortissables – pages 1-2

Ventilations des amortissements obligatoires – page 3

Etat des crédits votés par le conseil / comptes amortissables (patrimoine financier) – page 4

Le Président ouvre la discussion.

M. Steve AESCHLIMANN pages 1 et 2, relève que la cinquième colonne indique subside et prélèvement de réserve, il demande comment faire la distinction entre les deux.

Le Président demande qu'à chaque prise de parole, le No de page, de compte, soient indiqués.

M. Steve AESCHLIMANN estime que subside et prélèvement de réserve sont des concepts différents et il aimerait que la distinction soit clairement faite.

M. Eric LINN répond qu'il pourrait y avoir deux colonnes puisque c'est l'un ou l'autre.

1. Administration communale – pages 5-8

Mme Catherine RODRIGUES, page 5, compte 101.3001.1 - Indemnités du Bureau, dit qu'il lui semble avoir entendu lors du dernier Conseil que le budget était déjà dépassé au moment de la reprise par le nouveau Bureau, elle voudrait savoir si le budget pour 2020 est suffisant.

M. Eric LINN répond que le budget était déjà préparé depuis quelques mois, qu'effectivement, il était déjà dépassé au changement de Bureau et que ce dépassement se constatera aux comptes 2019.

M. Cyril DUC relève qu'il avait fait la remarque que le budget 2019 du Bureau était insuffisant et qu'on lui avait répondu que même en cas de dépassement, tout le monde serait payé.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il n'y avait pas de votation ni d'élection prévues en 2020 sauf maintenant SudVillage. Que le dépouillement prend du temps lorsqu'il s'agit d'élections cantonales et fédérales.

M. Cyril DUC explique qu'il s'agissait du dépassement pour 2019.

Le Président informe qu'il a demandé à être consulté, lui et/ou le Bureau, afin que les montants avancés pour les coûts du Conseil communal soient en rapport avec la réalité, ce que la Municipalité a accepté.

2. Finances – pages 9-12

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments – pages 13-15

M. Cyril DUC, page 14, compte 351.4231.4 – Locations Ancienne-Poste, demande ce qu'est le montant indiqué puisqu'il lui semblait que ce local était gratuit.

M. Salvatore GUARNA explique que la location est gratuite uniquement pour la population de Tolochenaz.

4. Travaux – pages 16-20

M. Cyril DUC, page 18, 440.3145.4 - Remplacement du portique et des balançoires (Collège) CHF 20'000,- voudrait savoir de quoi il s'agit.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il y aura un changement car deux jeux se sont cassés en même temps. Les CHF 20'000.- serviront à remplacer un des jeux, le bateau, le portique du deuxième jeu fera l'objet d'un préavis.

5. Instruction publique et cultes – pages 21-23

La parole n'est pas demandée.

6. Police – page 24

Mme Catherine RODRIGUES, compte 600.3521.1 – Part. Police région Morges, met en lien l'augmentation de charges et les propos du rapport de la Commission des finances, page 3, qui disent : « que les objectifs de la PRM en matière d'effectif n'ont pas été atteints, ce qui explique une différence entre les montants des budgets et ceux des comptes ». Mme Catherine RODRIGUES aimerait savoir dans quel sens il faut comprendre la différence entre les budgets et les comptes.

M. Olivier JEANNERET répond qu'en matière d'effectif, il s'agit plutôt du nombre d'habitants qui baisse dans la région entraînant un budget à la hausse au prorata du nombre d'habitants. Il explique que le Comité de direction affirme que l'objectif est atteignable considérant l'augmentation prochaine de la population. Si la population atteignait ce jour 32'000 habitants, le budget par habitant serait 11.

M. Jean-Claude ROCHAT prétend qu'il ne s'agit pas de la participation à la PRM mais à la Polcant.

M. Olivier JEANNERET admet que dans le rapport de la Commission ad hoc, il est écrit « on constate que des objectifs de la PRM ... », il s'agit d'une erreur, il fallait lire « Polcant » à la place de « PRM ».

Le Président indique que cette modification sera mise au PV.

M. Jean-Claude ROCHAT affirme qu'il s'agit bien de la PRM dans le rapport de la commission et explique que les nouvelles charges ont été compensées par les dépenses économisées en n'engageant pas les agents de police prévus. Le budget 2020 est supérieur de CHF 20'000,00 au budget 2019. Avec l'engagement de nouveaux agents de police, le budget sera alors augmenté.

7. Sécurité sociale – pages 25-26

La parole n'est pas demandée.

8. Services industriels – page 27

La parole n'est pas demandée.

Résumé pages 28-30

M. Jean-Claude ROCHAT dit qu'en regardant le budget, il n'y a pas de raison de s'inquiéter, cependant, il est marqué par 3 chiffres :

1. page 10, comptes 210.4011.0 et 210.4012.0 - Impôts des sociétés qui baissent de CHF 4 millions alors que tous les autres impôts sont stables, ce qui signifie que la Commune est considérablement dépendante d'une seule société qui joue avec des acomptes, un élément qui échappe à la Commune.
2. Page 11, compte 220.3510.0 – Péréquation, avec CHF 1,2 millions de moins
3. Page 26, compte 720 – Prévoyance sociale, avec CHF 2'837'800 de moins.

M. Jean-Claude ROCHAT dit qu'il s'agit d'un budget de 11 millions avec 50% de charges, pas encore dramatique pour 2020 mais étant donné qu'en 2021, la facture sociale et la péréquation vont se calculer sur 2019 donc très élevés, il prédit un état financier catastrophique pour le budget 2021. Il trouve que la situation de la Commune n'est pas stabilisée, qu'elle va en dent de scie et qu'il pense éventuellement déposer une motion pour que la Municipalité se penche sur la politique des entreprises afin de ne pas vivre sur une seule société. Selon lui, le témoin pour le futur est rouge.

M. Etienne FREYOND, page 10, compte 210.4004.0 – Impôt sur la dépense, relève que ce sont des forfaits fiscaux d'habitants de Tolochenaz et ne trouve pas normal que ces gens paient si peu puisqu'il est prévu au budget un montant de CHF 10'000,00 alors qu'il avait été payé en 2018 CHF 116'030,65. M. Etienne FREYMOND est convaincu que ces personnes paient moins d'impôts que la plupart des Conseillers.

M. Eric LINN répond à M. Etienne FREYMOND qu'il y a une erreur dans le budget, il doit manquer un 0.

M. Eric LINN répond à M. Jean-Claude ROCHAT que les problèmes de Tolochenaz sont bien arrivés avec la péréquation et que de l'argent est mis de côté dans des réserves comptables selon les nouvelles, bonnes ou mauvaises. Il explique que quelques sociétés internationales de Tolochenaz négocient avec le Canton, que la commune n'a aucun pouvoir mais un rendez-vous fiscal a été pris avec le Canton. Ce risque n'est pas nouveau.

Mme Catherine RODRIGUES ajoute que la Commission de gestion avait parlé des réserves de l'année 2018 en rapport avec ce problème de variations importantes.

M. Jean-Claude ROCHAT explique qu'il n'est pas possible d'avoir un impôt de CHF 10'000,00 lorsqu'on est taxé sur la dépense, que les conditions sont strictes pour pouvoir y accéder, qu'en général, c'est au minimum CHF 100'000,00 et qu'il n'y a probablement qu'un seul contribuable.

Mme Catherine SUTTER souhaite remercier Mme Claire MACCHI pour la présentation du budget et les explications apportées.

Le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée du préavis municipal 04-2019 : budget 2020.

accepté par	38 voix
refusé par	0 voix
abstentions	0 voix

Le Conseil communal de Tolochenaz décide
d'adopter le budget de l'exercice 2020 présenté par la Municipalité.

6. Présentation du SIS Morget par M. Olivier JEANNERET

Le Président donne la parole à M. Olivier JEANNERET pour la présentation du SIS Morges.

M. Olivier JEANNERET présente avec des diapositives le SIS Morget et dit qu'il est composé de 29 communes, 350 sapeurs-pompiers dont une trentaine de femmes. Ils sont tous des volontaires, sauf 6 personnes en emploi. Des informations complètes sont sur le site : www.sismorget.ch

Mme Nicole HEUSCH aimerait savoir dans quel cas il faut faire appel aux pompiers, aux samaritains et à police secours.

M. Olivier JEANNERET conseille d'appeler le No 144 qui se déplacera et fera appel alors aux pompiers si nécessaire, par exemple lorsqu'une personne est difficile à transporter. Il explique que les samaritains interviennent lors des manifestations et sont accompagnés par le No 144.

M. Jean-Claude ROCHAT demande s'il y a exonération des indemnités reçues par les pompiers.

M. Olivier JEANNERET répond qu'en dessous de CHF 5'000,00, il y a exonération d'impôts.

7. Communications de la Municipalité

M. Salvatore GUARNA informe que la route de la Gare est ouverte à la circulation, que le tapis final sera posé au printemps et remercie les entreprises et les riverains. Il précise que tout s'est bien passé sans grande surprise et que l'éclairage sera prêt pour Noël avec un abaissement de la lumière de 50% de 22h. à 5h.

M. Salvatore GUARNA informe également que le 19 novembre 2019, le groupe décisionnel de Jonction Morges Ouest, composé de représentants de la Confédération, du Canton, de la Région, de Morges et de Tolochenaz, a donné mandat à un bureau spécialisé pour étudier l'amélioration de la fluidité du trafic au carrefour de Riord-Bosson.

M. Robert CHEVALIER indique que la Municipalité s'est penchée sur les remarques de M. Sacha VARONE et qu'il y aura une information tenant compte de sa proposition dans la Tologazette renvoyant au site de la Commune. Il explique que le règlement impose des contraintes, qu'il date de 2012 et qu'il sera revu l'année prochaine (2020). Après discussion avec Mme Claire MACCHI, les subventions sans demande seront éventuellement enlevées.

M. Olivier JEANNERET annonce qu'une étude sur des changements de la circulation au centre du village va se faire et explique le programme par des diapositives. Ceci en suite à la motion Dagaëff qui demandait le sens unique mais n'avait pas été prise en considération à l'époque.

M. Cyril DUC demande s'il y aura une mise à l'enquête officielle à la fin de l'étude.

M. Olivier JEANNERET répond que oui.

M. Cyril DUC relève que la portion de la Rue du Centre en question et qui sera à double sens est la seule route qui n'est pas vraiment sécurisée pour les piétons.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

8. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion et explique que l'on reste sur le même sujet avant la question suivante.

M. Etienne FREYMOND a vu une mise à l'enquête sur la pose d'une nouvelle antenne et demande s'il s'agit d'une antenne 5G.

M. Salvatore GUARNA répond que ce sera probablement pour la 5G mais le Canton a fait un moratoire et donc gèle les projets.

M. Etienne FREYMOND dit qu'il aurait fallu le préciser dans la mise à l'enquête.

M. Salvatore GUARNA dit que ce n'est pas la Municipalité qui choisit.

M. Cyril DUC demande où en est le projet d'installation de la caserne des pompiers dans le local des MBC.

M. Olivier JEANNERET répond que la négociation est au niveau du prix, mais qu'en cas de vente, la priorité ira aux pompiers.

M. Cyril DUC relève qu'ils partent de Morges pour venir à Tolochenaz, sans connaître exactement les nuisances que cela pourrait provoquer.

M. Olivier JEANNERET répond que les nuisances seront moindres que les MBC puisqu'ils ne partent pas dès 4h. du matin. De nuit et sans urgence, les départs se font avec les feux bleus mais sans sirène.

Le Président demande si à 3 h. du matin, il y aura une priorité à partir avec la sirène.

M. Olivier JEANNERET répond qu'en cas de départ, par exemple pour une désincarcération de cinq jeunes, les pompiers partiront très certainement avec la sirène. Il donne la parole à M. Jérôme KÄELIN pour compléter.

M. Jérôme KAE LIN répond qu'en tant que pompier volontaire, il demande aux gens de réfléchir avant de mettre les feux bleus et la sirène, cependant la loi l'impose pour avoir la priorité et il ne peut pas imposer à ses hommes de ne pas tout faire pour leur sécurité.

M. Sacha VARONE relève ce qu'à dit M. Chevalier, qu'il a reçu une lettre qui lui a donné entière satisfaction, de ce fait, il ne déposera pas de motion. M. Sacha VARONE souhaiterait des documents PDF enregistrés de telle manière que la recherche par mot soit possible. Il aimerait également des PV plus réduits qui indiqueraient les notions abordées puis la liste des intervenants, ce qui permettrait d'éviter les susceptibilités.

Le Président répond qu'il souhaite également des PDF avec possibilité de faire des recherches par mot mais les documents envoyés par le greffe sont des images, il demande une prise de position à M. Eric LINN.

M. Eric LINN explique que le bureau communal a un scanner qui n'a pas cette possibilité car l'OCR est bloqué mais qu'une solution est cherchée pour avoir cette fonction.

Le Président relève que les PV sont tout d'abord en image puis deviennent des PDF mode texte avec un scanner privé.

M. Martin ZWAHLEN propose un logiciel qu'il utilise et explique que Word peut enregistrer en PDF.

M. Martin ZWAHLEN a noté qu'un délai raisonnable avait été promis et pense que la proposition de M. Sacha VARONE le rendrait effectivement plus rapide à la rédaction.

Mme Brigitte BEGUIN revient sur la page 111 qui disait que le procès-verbal serait publié le plus vite possible et qu'un email informerait de sa mise en ligne, or, à part la convocation, elle n'a rien reçu.

Le Président explique que le PV a été très long et n'a pas été mis en ligne avant la convocation.

Mme Brigitte BEGUIN revient sur le point 6 du document « interventions, comportement et PV » et la phrase : « enregistrements acceptés en son temps » et explique qu'elle a découvert au moment de l'affaire des enregistrements que les séances du Conseil étaient enregistrées. Mme Brigitte BEGUIN propose que les Conseillers soient consultés et donne leur accord pour être enregistrés.

Le Président répond qu'il appartient au Conseil de proposer des moyens techniques d'enregistrement par le biais d'une motion.

M. Salvatore GUARNA réfute la nécessité d'une motion et dit qu'il suffit d'avertir au début du Conseil qu'il est enregistré, aux Conseillers d'accepter ou pas, éventuellement par un vote.

Le Président répond que le Conseil peut décider de renoncer à l'enregistrement ce qui fera également renoncer à une dizaine de pages. Le procès-verbal sera beaucoup plus succinct et provoquera moins de discussions.

M. Etienne FREYMOND pense que l'enregistrement est utile surtout pour la Secrétaire. Il propose de le garder car il est très difficile de suivre la prise des discussions.

Mme Catherine RODRIGUES a étudié les documents remis par le Président et pense que le document utile à la nomination d'une commission ad hoc est trop cloisonnant. Elle voudrait que l'équilibre soit maintenu et qu'il n'y ait pas que des gens dont c'est la spécialisation.

Le Président répond qu'au contraire c'est pour faire une meilleure répartition et pour donner un cadre.

Mme Catherine RODRIGUES relève qu'il n'y a que des rapports émanant des délégués pour les commissions intercommunales, elle souhaiterait une décision en Conseil communal avant la séance du Conseil intercommunal.

M. Salvatore GUARNA explique qu'il est dans plusieurs CODIR, que les délégués sont conseillers qui votent et qu'ils sont libres dans la votation dans le conseil intercommunal. Il n'est pas possible de voter à double et tous les Conseillers ne peuvent pas y aller.

M. Martin ZWAHLEN expose que ce Conseil est le dernier avant la votation du 9 février 2020 pour le PA de SudVillage et qu'il a vu quelque chose qui l'inquiète dans le budget 2020: la prévision du projet avec les nouveaux habitants. M. Martin ZWAHLEN est convaincu qu'il y aura l'équilibre, relève que les opposants de la Commission des finances n'avaient pas mis de chiffre et s'étaient contentés de contester les siens et demande qu'on s'en rappelle au moment du vote.

M. Gérard ROBIN relève qu'il y avait trois chiffres, ceux de la Commission majoritaire, ceux de la Commission minoritaire et ceux de la Municipalité. Reste à savoir où se trouve le chiffre juste.

M. Martin ZWAHLEN regrette que ses chiffres n'aient pas été pris en compte dans le budget 2020 et précise que la Municipalité donnait également des chiffres.

Mme Brigitte BEGUIN demande à recevoir par mail, ce qui était pratique, et demande à revenir en arrière car elle trouve trop compliqué d'aller sur le site.

Le Président répond que les documents à envoyer sont trop lourds et n'arriveraient pas à destination, sans oublier la boîte spam, c'est pourquoi il n'y a que l'information de nouveaux documents. Il explique que ce site est vivant, qu'il se complète régulièrement, qu'il coûte et invite les Conseillers à le visiter régulièrement.

Mme Brigitte BEGUIN explique qu'elle a eu du mal à trouver les deux documents qui n'étaient pas dans le dossier du Conseil du 9 décembre 2019, c'est pourquoi elle trouve qu'un mail est plus simple, tout y est.

Le Président répond que le Bureau va réfléchir à la question.

M. Luc ALLAIRE annonce que Mme Christelle DOSSIOS a donné sa démission de la Commission de gestion au changement de Président, d'où l'oubli, et qu'il faudra donc nommer quelqu'un pour la remplacer.

Le Président répond qu'une personne sera nommée prochainement.

M. Luc ALLAIRE prend note que la commission fonctionnera ainsi jusqu'à la nomination d'un nouveau membre.

M. Christian MONGENET explique qu'il avait bien reçu la démission de Mme Christelle DOSSIOS en fin de législature et précise que selon le règlement, il n'y a pas de suppléant.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie chacune et chacun dans son travail de Conseillère et de Conseiller, les Commissions et les délégués dans les associations, M. le Syndic, la Municipalité, l'administration de la Commune. Personnellement, il remercie son Bureau et la Secrétaire, Mme Monique ROBIN, qui le soutient dans l'administration des affaires et l'a soutenu dans sa mise en route de nouveau Président.

Le Président souhaite à tous et à leur famille de belles fêtes de fin d'année, clôt la séance à 20h.51 et invite à une collation offerte par la Municipalité.

L'assemblée applaudit.

Le Président		La Secrétaire
 Reto DORTA		 Monique ROBIN

Prochaine séance du Conseil : 2 mars 2020 à 20h.